

ELEVE

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Sexe : M F

ENFANT PLACÉ AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Nom du responsable :
 Adresse :
 Code postal :
 Commune :

IDENTITE REPRESENTANT LEGAL

Père Mère Tuteur

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal :
 Commune :
 Date de naissance :
 Tél domicile :
 Portable :
 Mail :@

SCOLARITÉ 2018-2019

Un certificat de scolarité pourra vous être demandé en cours d'année.

Nom de l'établissement :
 Commune :
 Classe : ULIS SEGPA
 Régime : Demi-pensionnaire ou externe Interne (2 trajets / semaine) Interne (4 trajets / semaine)
 Option scolaire particulière (*musique, sport, ...*) :

TRANSPORT

Ligne concernée : N° :
 Commune de montée : Commune de descente :
 Point de montée : Point de descente :

Si correspondance :

SNCF *Pour l'utilisation SNCF un autre formulaire d'inscription doit être rempli (à retirer en gare).*

autre ligne : N° :

Commune de montée : Commune de descente :
 Point de montée : Point de descente :

RÉSIDENCE ALTERNÉE

Garde alternée (pour les parents divorcés ou séparés)

L'enfant utilise-t-il une autre ligne de transport scolaire depuis le domicile de l'autre parent ?

Non (dans ce cas la facture est adressée au représentant légal figurant sur cette fiche d'inscription en fonction de son QF)

Oui (une deuxième fiche d'inscription est nécessaire pour l'autre parent)

si oui, qui recevra la facture ?

Mère Père

**Date limite de retour :
6 juillet 2018**

SIGNATURE OBLIGATOIRE AU VERSO. A RETOURNER S.V.P.

RAPPEL : le formulaire Transport scolaire ainsi que le formulaire tarification solidaire doivent être remplis impérativement pour que votre dossier puisse aboutir. Ce sont deux dossiers différents.

TARIFS

L'inscription est annuelle et le montant de la participation familiale est forfaitaire. Pour les parents en garde alternée, la facturation sera adressée à un seul parent.

Pour une inscription en cours d'année :

- entre septembre et janvier : paiement du forfait annuel,
- entre février et juin : paiement de la moitié du forfait annuel.

Sauf en cas de déménagement ou de changement de scolarité

● Scolaires demi-pensionnaires et externes :

Les tarifs du transport scolaire dépendent des revenus du foyer. Un formulaire «Tarification solidaire» doit être retourné, en plus de cette fiche d'inscription, pour que le Conseil départemental puisse calculer le quotient familial qui sera appliqué aux enfants d'une même famille. Sans ce formulaire le tarif maximal QF8 sera appliqué.

● Tarifs subventionnés secteur :

- École primaire : celle de la commune ou à défaut d'école celle dans laquelle les élèves de la commune sont scolarisés.
- Collège : celui correspondant au collège de secteur.
- Lycées : ceux desservis par un transport scolaire.

T1 QF 0 à 300	T2 QF 301 à 550	T3 QF 551 à 800	T4 QF 801 à 900	T5 QF 901 à 1000	T6 QF 1001 à 1250	T7 QF 1251 à 1700	T8 QF > à 1700
99 €/an	119 €/an	129 €/an	143 €/an	153 €/an	180 €/an	201 €/an	221 €/an

● Autres cas : tarifs subventionnés établissement hors secteur :

T1 QF 0 à 300	T2 QF 301 à 550	T3 QF 551 à 800	T4 QF 801 à 900	T5 QF 901 à 1000	T6 QF 1001 à 1250	T7 QF 1251 à 1700	T8 QF > à 1700
224 €/an	272 €/an	292 €/an	324 €/an	334 €/an	406 €/an	454 €/an	474 €/an

● Scolaires internes et étudiants : la tarification solidaire ne s'applique pas.

- Élève interne (2 trajets /semaine) 28,40 €/an
- Élève interne (4 trajets /semaine) 56,80 €/an
- Etudiant, élève post bac demi-pensionnaire 263 €/an
- Etudiant interne (2 trajets /semaine) 56,80 €/an
- Etudiant interne (4 trajets /semaine) 113,60 €/an

OU RENVoyer LE FORMULAIRE ?

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Guichet unique
Hôtel du Département
24, rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Fd Cedex 1.

Dater et signer :

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et je l'accepte. J'ai bien noté que l'abonnement aux transports scolaires est un abonnement annuel forfaitaire. Par conséquent, je m'engage à régler la participation familiale pour la totalité de l'année scolaire à réception des deux factures semestrielles. Les modalités concernant le paiement de la participation familiale sont précisées sur le guide pratique.

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf les n° de téléphone et l'adresse e-mail, sont obligatoires pour la délivrance d'un titre de transport nominatif et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser aux services du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 24 rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT- FD Cedex 1. Je consens que mes coordonnées soient transmises aux transporteurs et mairies afin d'être prévenu en cas d'incident sur la ligne.

À

le

Signature obligatoire du représentant légal ou de l'élève majeur